

Résolution présentée par la délégation du Grand-Duché de Luxembourg

Thème	Conflits et sécurité internationale
Concerne	Les armes nucléaires
L'Assemblée Générale,	
Inquiète	des conséquences des effets des armes nucléaires sur la vie humaine ainsi que de la prolifération de celles-ci au cours des dix dernières années,
Consciente	de l'importance des traités portant sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) et visant l'interdiction de l'utilisation de celles-ci et leur non-prolifération (TNP), ciblant l'empêchement de l'expansion des dispositifs nucléaires auprès des autres États dépourvus de ces armes,
Soulignant	l'augmentation significative des tensions géopolitiques de 45% depuis 2014 et de la modernisation importante des dispositifs nucléaires de 35%, accentuant les risques de l'utilisation d'une frappe nucléaire,
Alarmée	par cette dynamique qui pousse les autres États à développer ou renforcer leurs propres arsenaux afin de garantir leur sécurité, alimentant ainsi une course aux armements déséquilibrant la stabilité mondiale et menaçant la paix et la sécurité internationale,
Dénonçant	les parties concernées les plus néfastes telles qu'Israël, la Corée du Nord, le Pakistan et l'Inde qui ont refusé d'adhérer au deux traités susmentionnés, mais également la Chine, la France, le Royaume-Uni, la Russie et les États-Unis qui bien qu'étant soucieux du principe de non-prolifération, n'ont ni voté, ni ratifié le TIAN,
Exige	la création d'une organisation indépendante et active à l'échelle mondiale nommée Disarmament For Peace (DFP), sous l'égide de l'ONU ; - que les États détenteurs d'armes nucléaires ou dont la détention est suspectée, déposent leurs arsenaux auprès de la DFP, pour un démantèlement progressif et transparent, contrôlé par les experts internationaux travaillant pour cette organisation ; - que chaque État soit responsable du financement de ce processus de désarmement, ainsi que de la gestion de ses déchets radioactifs sur son propre territoire.

Le texte français fait foi.